



RÈGLEMENT INTÉRIEUR MIREPOIX NATATION

Piscine municipale, 10 rue Maréchal Foch 09500 MIREPOIX

Tél : 07.66.75.72.67 - Mail : mirepoix.natation@gmail.com

Site : <http://mirepoixnatation.over-blog.com>

1) Tout adhérent au club Mirepoix Natation s'engage à prendre connaissance et à respecter :

- le règlement intérieur du club Mirepoix Natation (disponible sur mirepoixnatation.over-blog.com)
- le règlement de la piscine intercommunale de Mirepoix (affiché dans le hall d'entrée de la piscine)

Le non-respect des règles est passible d'exclusion et ce, sans remboursement.

2) L'adhésion au club est conditionnée par le dépôt du dossier d'inscription complet, complété et signé

- 1 Feuille de renseignements et assurance FFN,
- 1 Fiche inscription ou réinscription
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités aquatiques ou Questionnaire Santé FFN...
- Le règlement total de la cotisation annuelle se fait obligatoirement en 1 seul chèque le jour de l'inscription

L'accès aux activités sera refusé dans le cas de dossier incomplet.

3) Planning des activités : Se référer au planning en ligne sur mirepoixnatation.over-blog.com

4) Tarif cotisation année sportive 2023/24 (licence FFN comprise) encaissement en octobre 2023

	1ère Activité / semaine	2ème Activité / semaine
Enfants et jusqu'à 17 ans (nés après 2006)	185€	+ 55€
Ados compétitions (à partir de 11 ans)	260€	-
Adultes (nés avant 2006)	190€	+ 55€
Stages pour les adhérents pendant les vacances	accès gratuit	accès gratuit

5) En cas d'abandon de l'activité, la cotisation n'est pas remboursable sauf pour raison médicale de longue durée (présentation certificat médical) ou raisons majeures. Remboursement au prorata des séances restantes.

6) Responsabilités : Le club n'est pas responsable des pertes et vols dans les vestiaires.

Les parents sont responsables du comportement de leurs enfants dans les vestiaires jusqu'à l'accès au bord du bassin et après les cours et entraînements de natation.

Les parents doivent physiquement se présenter à l'entrée de la piscine pour récupérer leurs enfants.

7) Horaires vestiaires : L'accès aux vestiaires est ouvert ¼ d'heure avant le début des cours afin de permettre aux nageurs d'être au bord du bassin sans retard.

8) Assiduité et ponctualité : Pour permettre un bon fonctionnement, les absences doivent être signalées à la piscine avant le début de la séance.

Les retards et absences récurrentes et abusives devront être justifiés par le responsable légal.

9) Comportement : le respect et la politesse sont de rigueur envers les encadrants des activités ainsi qu'entre adhérents. Les activités proposées sont des séances d'apprentissage et d'entraînement ; tout comportement entravant le bon déroulement des séances pourra entraîner un renvoi temporaire ou définitif sans aucun remboursement de cotisation.

10) Les parents ne sont pas autorisés au bord du bassin sauf lors des invitations

11) Communication : Tous les communiqués et toutes les informations sont diffusées et consultables sur <http://mirepoixnatation.over-blog.com/>

Nous vous invitons à vous abonner à la newsletter afin de rester informé.

Il est impératif de noter de manière lisible votre adresse mail sur la fiche d'inscription et de nous informer en cas de modification de coordonnées mail et téléphone.

Le présent règlement est à conserver.